

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 29 juillet 2020

Le 29 juillet 2020 à 18h00, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE
Patrick PIN représenté par Yves MESNARD
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO

CT4/290720/8

Sur le rapport de Monsieur Serge PEROTTINO

Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour l'opération de rénovation du centre de congrès Agora à Aubagne

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a décidé de lancer l'opération de rénovation du système de chauffage/climatisation/désenfumage du centre de Congrès Agora à Aubagne. Cette opération permet, d'une part, de mettre en conformité le système de désenfumage avec les normes de sécurité actuelles et, d'autre part, de moderniser le système de chauffage/climatisation obsolète, en privilégiant une production d'énergie économique. L'opération permettra ainsi d'assurer la sécurité et le confort des usagers et de tendre vers une diminution des coûts de fonctionnement du bâtiment par la mise en place de technologies économes en énergie. Une Autorisation de Programme (AP) a été ouverte à cette fin d'un montant de 755 000 €.

Le projet s'est déroulé en deux phases afin d'étaler les interventions, permettant le maintien en activité de la structure, par la réalisation des travaux principalement sur les périodes de fermeture du centre des congrès. La deuxième phase des travaux s'est déroulée sur l'exercice 2019/2020 et permet la finalisation de l'opération.

Lors de cette dernière phase, des tourelles d'extraction ont été mises en place en toiture pour assurer le désenfumage de la grande salle d'exposition. Lors de leur mise en service, deux d'entre elles ont été endommagées suite à une surtension due à une anomalie sur l'alimentation électrique centrale, anomalie indépendante du chantier. Il a alors été nécessaire de les remplacer, engendrant une dépense financière supplémentaire.

Cette difficulté induit une augmentation du montant des travaux et donc de l'enveloppe financière du projet.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-8-DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

L'incidence financière se décompose comme suit :

Montant initial de l'Autorisation de Programme : 755 000 € TTC
Augmentation de la part affectée aux travaux : + 30 000 € TTC
Nouveau montant de l'Autorisation de Programme : 785 000 € TTC

L'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement de la rénovation du système de chauffage/climatisation/désenfumage du centre de Congrès Agora à Aubagne pour un montant de 30 000 € porte ainsi le nouveau montant de l'opération à 785 000 €.

Au vu de qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 035-2693/17/CM de création affectation de l'opération du Conseil de Métropole du 19 octobre 2017 ;
- La saisine de la Présidente de la Métropole en date du 13 juillet 2020.

Oùï le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la revalorisation et l'affectation de l'opération afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à l'approbation de la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement de la rénovation du système de Chauffage/Climatisation/Désenfumage d'un montant de 30 000 euros TTC portant ainsi le montant total de l'opération à 785 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'Etat Spécial de Territoire 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de la décision modificative de l'exercice 2020 en dépenses d'investissement - Opération 2017403500 – chapitre 45 Nature 4581174035

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire
Gérard PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-8-DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020